

**Portant validation des contrats d'éditions publicitaires
avec la société EDITINFO SARL**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les conventions de l'entreprise EDITINFO SARL portant contrats d'éditions publicitaires
du Plan de Ville 2024 ainsi que du Guide pratique 2025 de la Ville de Bernay ;

Considérant que l'entreprise Edit Info SARL propose l'offre la plus avantageuse ainsi que
la garantie de la mise en place d'une force commerciale de proximité ;

Considérant la nécessité de signer cette convention ;

DÉCIDE :

De valider les conventions avec l'entreprise EDITINFO SARL pour les contrats d'éditions
publicitaires du Plan de Ville 2024 ainsi que du Guide pratique 2025 de la Ville de Bernay.